# 1. CURRICULUM MODELE: POINTS FOCAUX NATIONAUX DU CEPRB ET UTILISATEURS NATIONAUX AUTORISES (SAISIE DE DONNEES NATIONALES)

#### A. Centre d'intérêt des Instructions

Ce Modèle de curriculum est destiné aux Correspondants Nationaux du CEPRB, aux Utilisateurs Nationaux Autorisés et autres personnes responsables de la publication des informations nationales sur le CEPRB. Il se concentre sur les procédures et les besoins légaux du Protocole, et sur l'utilisation du Centre de Gestion pour enregistrer les informations nationales. Ce curriculum suppose que l'on a besoin d'une ample compréhension des obligations du Protocole et du fonctionnement du CEPRB afin que l'on s'acquitte de ses obligations de communications.

## B. Aperçu du Curriculum

Le matériel marqué en gras doit être considéré comme étant le centre d'intérêt de la formation.



#### Matériel de Formation recommandé:

- MO01 Introduction au Protocole de Cartagena sur la Biosécurité
- IM01 Introduction au Protocole de Cartagena sur la Biosécurité
- MO02 Introduction au Centre d'Echanges sur la Biosécurité
- IM02 Introduction au Centre d'Echanges sur la Biosécurité
- MO03 Naviguer sur le Portail central du CEPRB
- MO04 recherche d'Informations sur Portail Central du CEPRB
- MO06 Utilisation du centre de gestion
- MO07 Enregistrement d'Informations Nationales
- MO10 Obligation de Partage d'Informations en devenant Partie au Protocole
- Option : MO08 Echange d'Informations sur la Biosécurité



#### Etudes de Cas Recommandés:

- CS01 Un commerçant mexicain importe des graines de coton
- CS02 Un régulateur veut déterminer quelles cultures génétiquement modifiées peuvent entrer sur leur territoire
- CS03 Enregistrement de données sur le Portail Central du CEPRB – Gestion des Utilisateurs
- CS04 Enregistrement de données sur le Portail Central du CEPRB – Contacts et ANC
- CS05 Enregistrement de données sur le Portail Central du CEPRB – OVMs et décisions sur les OVMs
- CS06 Enregistrement de données sur le Portail Central du CEPRB – Evaluation des Risques et Lois
- CS10 Informations que doit fournir l'ANC au CEPRB concernant une décision
- CS15 Une personne cherche des informations sur un produit alimentaire GM
- CS17 Une Organisation enregistre un bulletin de biosécurité
- CS20 Un Pays vient juste de devenir Partie au Protocole de Cartagena et doit s'acquitter de ses obligations
- CS23 le PFN-CEPRB enregistre un expert en biosécurité
- CS24 Un Inspecteur découvre un OVM illégal
- CS25 L'ANC enregistre une décision et une Evaluation des Risques sur un coton GM
- CS26 Le PFN enregistre des lois sur la biosécurité

### Guides de Référence Recommandés:

- RR01 Brève Initiation au CEPRB
- RR02 Acronymes Courants
- RR03 Types d'Enregistrements au CEPRB
- RR04 Icônes du CEPRB
- RR05 Petit Glossaire
- RR06 Centre de gestion
- RR07 Décisions et Déclarations
- RR08 Caractères Introduits
- RR09 Correspondants : Personnes et organisations
- RR10 Ressources d'Informations
- RR11 Identification Unique
- RR12 Informations à publier sur le CEPRB
- RR13 Délais pour publier des informations
- RR14 Liste de nouvelles Parties